

District de la Vienne

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30
Mardi : Fermé* / 13h30-17h30
Mercredi : Fermé* / 13h30-17h30
Jeudi : Fermé* / 13h30-17h30
Vendredi : Fermé* / 13h30-17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

Le District est toujours fermé au public (sauf RDV)

AGENDA de la SEMAINE

Samedi 24 & Dimanche 25 Octobre
National 3
R1 à R3
Seniors D1 à D5

Mercredi 28 Octobre
Commission Sportive

Jeudi 29 Octobre
Commission des Jeunes
Commission de Discipline

Sommaire

Partenaire p. 2
Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 11
Avis aux éducateurs p. 12
PV Bureau Comité de Direction ... p. 15
PV Commission Sportive p. 18
Informations diverses p. 24

Partenaire de la semaine

Commerçants
autrement

POITIERS SUD

HOMMAGE À SAMUEL PATY**COMMUNIQUÉ DE LA FFF**

La Fédération Française de Football s'associe à l'hommage national rendu à Samuel Paty victime de l'attentat de Conflans Saint-Honorine.

[...]

Tous les matchs des championnats nationaux et amateurs de Ligue et de District organisés ce week-end observeront également un moment de recueillement par différents hommages (brassard noir, minute de silence avant le coup d'envoi...).

**U11**

LES POULES DE LA PREMIÈRE PHASE EN PAGE 5

LE CORNER

UNE PLATEFORME DÉDIÉE AUX ACHATS D'ÉQUIPEMENTS EN LIGNE

REGLEMENT DÉROGATOIRE COVID-19

« Afin d'accompagner le bon déroulement des compétitions dans le cadre du contexte sanitaire que nous traversons, le comité a adopté des mesures dérogatoires qui s'appliqueront à toutes les compétitions départementales, à partir du 31 octobre 2020. »

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE REGLEMENT DÉROGATOIRE](#)



PARTENAIRE



DU MARDI 6 AU SAMEDI 24 OCTOBRE 2020



1 MILLION
DE GAGNANTS*
POUR VOUS,
U DÉPASSE
LES BORNES.





AVIS AUX CLUBS

HOMMAGE À SAMUEL PATY



La Fédération Française de Football s'associe à l'hommage national rendu à Samuel Paty victime de l'attentat de Conflans Saint-Honorine.

L'ensemble des rencontres de football qui se dérouleront ce week-end, du 23 au 25 octobre, feront ainsi l'objet d'un hommage particulier à la mémoire du professeur d'histoire-géographie tragiquement disparu.

L'équipe de France féminine qui affronte la Macédoine du Nord à Orléans demain (21h) portera un brassard noir, de même que l'ensemble des acteurs (joueurs, joueuses, entraîneur(e)s, arbitres, officiel(le)s) des championnats de D1 Arkema, de National 1 et de D1 Futsal à l'occasion des matchs organisés ce week-end.

Tous les matchs des championnats nationaux et amateurs de Ligue et de District organisés ce week-end observeront également un moment de recueillement par différents hommages (brassard noir, minute de silence avant le coup d'envoi...).



[« LE CORNER » : UNE PLATEFORME DÉDIÉE AUX ACHATS D'ÉQUIPEMENTS EN LIGNE](#)

La Fédération Française de Football poursuit sa politique d'innovation et présente Le Corner, une plateforme d'achats d'équipements en ligne destinée à ses clubs, ses districts et ses ligues.

Exclusivement réservé aux clubs de la Fédération, districts et ligues, le Corner permet de commander du matériel sportif, paramédical et bureautique, des produits destinés à leurs clubs-houses (mobilier, électro-ménager, jeux) à des prix négociés par la FFF, ainsi que des produits exclusifs FFF.

[CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LA VIDÉO TUTO](#)

[NEWSLETTER FOOT AMATEUR DU MOIS D'OCTOBRE](#)

La Newsletter du mois d'Octobre est en ligne. Promotion de l'arbitrage, retour sur l'opération « club lieu de vie », Puissance Foot, opération d'aide aux clubs dans l'accompagnement scolaire, agenda webinaire... venez découvrir toutes les dernières informations concernant le football amateur.

[CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LA NEWSLETTER](#)

[UTILISATION DES VESTIAIRES : SOYEZ VIGILANTS !](#)

Nous vous rappelons que si l'utilisation des vestiaires est autorisée pour l'ensemble des activités, toutefois au regard des observations des premiers week-ends, il est relevé certains dysfonctionnements.

Il est important d'être vigilant. Chaque club doit adopter une attitude responsable concernant l'usage des vestiaires.

- L'utilisation des vestiaires, lorsqu'elle n'est pas interdite par un arrêté municipal, doit se faire dans des conditions spécifiques :– **limitation du temps d'utilisation (uniquement pour se changer, pas de causerie dans un vestiaire)**
– **distanciation la plus importante possible** (limiter le nombre de personnes simultanées dans un vestiaire : privilégier 4 m² par personne, 1 mètre entre chaque personne soit 2 à 3 rotations par équipe dans un vestiaire)
– **désinfection des équipements du vestiaire** (mise à disposition par le club recevant de gel hydroalcoolique)
– **désinfection des vestiaires suivant les préconisations gouvernementales avec un produit virucide** (EN 14476)

C'est avec le respect de ces principes que nous réduirons la propagation du virus et pourrons poursuivre l'activité.

[RÈGLEMENT DÉROGATOIRE COVID-19 : APPLICATION DÈS LE 31 OCTOBRE](#)

Un règlement particulier dérogatoire lié à la situation sanitaire actuelle a été validé lors du dernier Comité de Direction en date du 12 octobre.

[DÉCOUVREZ LE COURRIER DU PRÉSIDENT DU DISTRICT À DESTINATION DES CLUBS ET DE LEURS PRÉSIDENTS\(ES\)](#)

[TÉLÉCHARGEZ LE RÈGLEMENT DÉROGATOIRE PARTICULIER COVID-19](#)



INFORMATIONS JEUNES

POULES U11 - 1ère phase

U11 D1

POULE A

Buxerolles (1)
Châtelleraut Portugais (2)
Châtelleraut SO (1)
Neuville (1)
Poitiers 3 Cités (1)
Vouneuil sous Biard (1)

POULE B

Châtelleraut Portugais (1)
Châtelleraut SO (2)
Gj Val de Vonne (1)
Migné-Auxances (1)
St Benoît (1)
Stade Poitevin (1)

POULE C

Châtelleraut SO (3)
Gj VVM-Chauvigny (1)
Montamisé/Sèvres (1)
Montmorillon/Leignes (1)
Poitiers Asac (1)
Stade Poitevin (2)

U11 D2

POULE A

Adriers/Usson-L'Isle (1)
Brion/StM/Chat/Cha/Fer (1)
Fontaine le Comte (1)
Gj 3 Vallées 86 (1)
Gj Foot Sud 86 (1)
Valence en Poitou OC (1)

POULE B

Antoigné/Ing/Thuré/Cenon (1)
Beaumont (1)
Bonneuil/Vouneuil (1)
Châtelleraut SO (4)
Gj Avenir 86 (1)
Vicq/St Savin (1)

POULE C

Cissé (1)
Gj Val de Vonne (2)
Gj VVM-Chauvigny (2)
Ligugé/Smarves-Iteuil (2)
Poitiers Asac (2)
Vivonne (1)

POULE D

Gj VVM-Chauvigny (3)
Jaunay-Clan (1)
Ligugé/Smarves-Iteuil (1)
Montamisé/Sèvres (2)
Poitiers Cep (1)

POULE E

Asm (1)
La Pallu (1)
L'Envigne (1)
Loudun (1)
Naintré (1)
Nord Vienne/Samarçolles (1)

POULE F

Champigny (1)
Dissay (1)
Jaunay-Clan (2)
Poitiers St Eloi (1)
St Benoît (2)

U11 D3

POULE A

Availles en Châtelleraut (1)
Beaumont (2)
Gj Avenir 86 (2)
La Pallu (2)
Naintré (2)

POULE B

Brion/StM/Chat/Cha/Fer (2)
Gj VVM-Chauvigny (5)
Montmorillon/Leignes (3)
Nieuil/Mignaloux (2)
Nouaillé/Les Roches (1)

POULE C

Brion/StM/Chat/Cha/Fer (3)
Fontaine le Comte (2)
Gj VVM-Chauvigny (4)
Ligugé/Smarves-Iteuil (3)
Migné-Auxances (2)
Valence en Poitou OC (2)

POULE D

Cernay-St Genest (1)
Châtelleraut SO (5)
La Pallu (3)
Neuville (2)
Ozon (1)
Senillé St Sauveur/Coussay/Pleumartin (1)

POULE E

Buxerolles (2)
Chasseneuil-St Georges (1)
Cissé (2)
Dissay (2)
Stade Poitevin (3)

POULE F

Gj VVM-Chauvigny (6)
La Trimouille/Saulgé (1)
Montmorillon/Leignes (2)
Nieuil/Mignaloux (1)
Valdivienne (1)
Vicq/St Savin (2)

POULE G

Latillé/Boivre (1)
Quinçay/Béruges (1)
Vendelogne (1)
Vouillé (1)
Vouneuil sous Biard (2)

POULE H

ASM (2)
Champigny (2)
Les 3 Moutiers (1)
Mirebeau (1)
Nord Vienne/Samarçolles (2)

POULE I

Gj Cap Ouest (1)
Migné-Auxances (3)
Montamisé/Sèvres (3)
Poitiers 3 Cités (2)
Poitiers Beaulieu FC (1)



CHALLENGES U15 et U17

CHALLENGE U15

| CHALLENGE U15 | | | | |
|---|---------------------------------|-----|--|--------|
| Tour préliminaire - samedi 31 octobre 2020 | | | | |
| E | VOUILLE/QUINCAY/CISSE (1) | D2A | VIVONNE/CHA/StM/FER/BRI (1) | D2D |
| 1er tour - samedi 31 octobre 2020 | | | | |
| 6 | MIGNE-AUXANCES (2) | D2D | GJ 3 VALLEES 86 (2) | D2C |
| 7 | AVAILLES EN CHATELRAULT (1) | D2B | POITIERS ST ELOI/BEAULIEU (1) | D2D |
| 8 | ST SAVIN/VICQ (1) | D2C | LIGUGE/FO/SM-It (3) | D2D |
| 9 | GJCAPOUEST/VOUNEUIL/BERUGES (1) | D2D | CHASSENEUIL-ST GEORGES (1) | D2B |
| 10 | SEVRES/MONTAMISE (1) | D2B | MONTMORILLON/TRIM/JO (2) | D2C |
| 11 | GJ VAL DE VONNE (2) | D2D | <i>Vainqueur Match E Tour Préliminaire</i> | 11-nov |

CHALLENGE U17/U18

| CHALLENGE U17/U18 | | | | |
|--|-----------------------------|-----|-------------------------------|-----|
| 1er tour - samedi 31 octobre 2020 | | | | |
| 9 | CHÂTEAU LARCHER/StM/VIV (1) | D2C | AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (2) | D2A |
| 10 | GJ AVENIR 86 (1) | D2B | BEAUMONT/DISSAY (2) | D2B |
| 11 | MONTAMISE/SEVRES (2) | D2D | VICQ/ST SAVIN (1) | D2B |



2 POSTES À POURVOIR AU DISTRICT DE LA VIENNE



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) SECRETAIRE ADMINISTRATIF (VE)

Poste en CDD à temps complet (35h hebdomadaire) en remplacement d'une salariée
Du lundi 16 novembre 2020 au vendredi 30 avril 2021

Mission principale

- Organiser et suivre les compétitions départementales : séniors, jeunes, féminines, futsal, foot loisirs, foot à 8, ... (élaboration des calendriers et suivi administratif en lien avec les Commissions concernées).

Autres missions

- Effectuer des travaux de secrétariat (convocation et procès-verbaux de réunions, courriers divers, accueil physique et téléphonique,...)
- Participer à l'organisation générale du District (manifestations, « vie au quotidien », ...)

Compétences et prérequis

Maîtrise approfondie des logiciels informatiques : Word, Excel, Power Point, messagerie Outlook, ...

Disponibilité, rigueur, polyvalence et discrétion

Compétences complémentaires appréciées

Connaissance de la FFF et de ses instances régionales et départementales

Rémunération

1600€ brut mensuel (catégorie A de la CCPAAF) + dispositions conventionnelles

Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser,
avant le samedi 31 octobre 2020 dernier délai,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

Poste en CDI à temps partiel (80% - 28h hebdomadaire)

Date de prise de fonction : lundi 16 novembre 2020

Missions principales

- Ménage des locaux (50% du poste)
- Petits travaux de maintenance et entretien des espaces verts
- Préparation logistique des réunions et manifestations
- Gestion courante (courrier, courses,...)
- Aide au secrétariat (tâches administratives simples)

Compétences et prérequis

- Etre titulaire du permis B
- Autonomie et Sens de l'organisation
- Rigueur dans le travail et Discrétion
- Disponibilité

- Connaissance des logiciels informatiques : Word, Excel, messagerie Outlook, ...

Rémunération

1280€ brut mensuel (catégorie A de la CCPAAF) + 13^{ème} mois

Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser,
avant le samedi 31 octobre 2020 dernier délai,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



DÉFIS SPORTIFS

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils s'adressent aux catégories U10 à U15 chez les garçons et U11 à U15 chez les filles.

La présentation générale de ces défis sportifs, les fiches de résultats et les barèmes correspondants à chaque catégorie ont été transmis par ZIMBRA.

Les fiches résultats sont à remettre **avant le vendredi 4 décembre 2020** au District.

Ces documents peuvent également être téléchargés sur notre site internet : Documents > Documents Généraux > Technique (saison 2020/2021).

LE FUTSAL DE RETOUR DANS LA VIENNE

LE RETOUR DU FUTSAL DANS LA VIENNE !



Dans l'optique d'un retour d'une compétition futsal au niveau départemental, la section Futsal du District de la Vienne lance un championnat départemental et un appel à tous ceux qui souhaiteraient engager une équipe en Championnat de District pour la saison 2020-2021

ENGAGEMENTS SUR FOOTCLUBS AVANT LE 31 OCTOBRE



ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »). Merci de compléter l'ensemble des organigrammes disponibles sur notre site internet et transmis via Zimbra le vendredi 11 septembre et de les retourner par retour de mail **AVANT le Lundi 2 Novembre**.

ARBITRE AUXILIAIRE

6 personnes sont pour le moment intéressées pour passer la formation d'arbitre auxiliaire.
Si vous souhaitez passer cette formation, merci de nous envoyer un mail avec le nombre de personnes intéressées.
Une formation sera dispensée lorsqu'il y aura un nombre suffisant d'inscrits.

COORDONNÉES SUR LE SITE DU DISTRICT : DÉMARCHE À SUIVRE

Plusieurs difficultés nous sont remontées concernant la marche à suivre pour faire apparaître les coordonnées des différents membres d'un club dans l'onglet « Clubs » sur notre site internet.

La publication de ces coordonnées est remise à zéro automatiquement à chaque début de saison.

Voici la marche à suivre :

- 1- Dans Footclubs, se rendre dans « Organisation », « membres du club ».
- 2- Cliquez sur le ou les nom(s) de(s) la/les personne(s)
- 3- Dans « contacts », vérifier que la diffusion est en « diffusables » (email et numéro de téléphone)
- 4- Répéter pour chaque personne où vous souhaitez faire apparaître ses coordonnées

La diffusion est effective quelques temps après sur notre site internet.

Il apparaît important que chaque club diffuse les coordonnées de plus d'une personne (indispensable pour l'astreinte arbitres du week-end)

UTILISATION FMI en U13

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée est :

- Obligatoire pour les U13D1
- Préconisée pour les U13D2 – D3 jusqu'au retour des vacances de la Toussaint, puis obligatoire après cette date.

COVID-19 : COMMENT RENSEIGNER LE RÉFÉRENT COVID DANS FOOTCLUBS ?

Ci-dessous la marche à suivre pour renseigner le référent Covid dans Footclubs.

Menu → Organisation → Membres du club → Ajouter un nouveau membre → Titre « Référent Covid » à compléter

CONTACT ARS VIENNE

Si cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53



FERMETURE DU DISTRICT

Le siège du District de la Vienne est toujours fermé au public. Néanmoins, il est toujours possible de convenir d'un rendez-vous aux horaires d'ouverture.

LE CREDIT AGRICOLE (RE) LANCE UNE OPÉRATION DE CROWDFUNDING

En cette période de rentrée sportive, le Crédit Agricole lance sa seconde opération de crowdfunding pour les projets sportifs.

L'objectif de cette action est simple : soutenir la reprise du sport amateur.

En partenariat avec Tudigo, un spécialiste du crowdfunding local, **une plateforme de financement participatif est ouverte du 14 septembre au 13 décembre.**

Sur cette plateforme, chaque association/club pourra poster un projet.

Ce projet doit impérativement être autour d'une des 3 thématiques suivantes pour être retenu :

- Achat de matériels sportifs et/ou infrastructures ;
- Action portant sur la citoyenneté, l'égalité des chances et la formation ;
- Organisation de manifestations collectives, tournois ou animations.

Comment ça se passe au niveau du calendrier ?

Jusqu'au 31 octobre, vous pouvez déposer en 2 minutes votre projet sur : <https://ca-sport.tudigo.co/>

Ensuite, un coach de la plateforme vous recontactera et vous aidera à préparer votre campagne de crowdfunding.

L'année dernière, **un club du District d'Indre-et-Loire a récolté 3 065€** pour son projet, 2 637€ via sa campagne de crowdfunding + un abondement supplémentaire de 428€ car le projet a reçu le prix coup de cœur foot du Crédit Agricole.

Vous pouvez retrouver l'interview du porteur de projet ici : <https://cutt.ly/crowdfunding-sportif>

En cas de question, vous pouvez bien évidemment vous rapprocher de votre conseiller Crédit Agricole ou de l'agence la plus proche.



LE CREDIT AGRICOLE (RE) LANCE UNE OPÉRATION DE CROWDFUNDING

La 13ème édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée ! Cet appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur.

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Pour accéder au formulaire d'inscription, c'est par ici >> [MON CLUB CANDIDATE](#)

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 200 bonnes pratiques recensées
- Le 200e club lauréat en 2020
- 717 K€ de dotation globale
- 1 650 clubs amateurs candidats

Le calendrier 2020-2021

Dépôt des candidatures du 1er octobre 2020 au 14 décembre 2020

Jury de sélection sur dossiers : mercredi 20 janvier 2021

Jury d'audition des clubs : mercredi 10 mars 2021

Cérémonie de remise des trophées : mai 2021



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2020/2021

Vous trouverez ci-dessus (voir dans « avis aux clubs) des supports simples et synthétiques présentant les modifications des lois du jeu pour la saison 2020/2021. Vous trouverez sur notre site internet (*Documents* → *Documents Généraux* → *Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION EDUCATEURS

Le calendrier des formations, conçu par l'IR2F, organe gestionnaire des formations de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, est disponible dans « Informations diverses ». Rendez-vous sur notre site internet dans « Formations » > Formation Éducateurs pour les inscriptions.

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »). Merci de compléter l'ensemble des organigrammes disponibles sur notre site internet et transmis via Zimbra le vendredi 11 septembre et de les retourner par retour de mail **AVANT le Lundi 2 Novembre**.

BASICS

Les dernières versions des Basics, incluant les modifications concernant le protocole COVID), sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Technique.

DÉFIS SPORTIFS

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils s'adressent aux catégories U10 à U15 chez les garçons et U11 à U15 chez les filles.

La présentation générale de ces défis sportifs, les fiches de résultats et les barèmes correspondants à chaque catégorie ont été transmis par ZIMBRA.

Les fiches résultats sont à remettre **avant le vendredi 4 décembre 2020** au District.

Ces documents peuvent également être téléchargés sur notre site internet : Documents > Documents Généraux > Technique (saison 2020/2021).



BUREAU du COMITE de DIRECTION

PV N°1

Réunion du mardi 6 octobre 2020

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mme Béatrice MATHIEU
MM. Serge BIBARD - Daniel GUERIN - Laurent LARBALETTE - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET

Assiste : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président Stéphane BASQ remercie les membres présents à ce premier bureau de la nouvelle mandature 2020 / 2024, précisant que si le District n'a jamais été, durant les semaines de confinement, en arrêt total d'activité, le siège a rouvert début juin en présence des salariés tout en respectant les gestes "barrière" et les règles de distanciation physique. Le District de la Vienne de Football étant une association Loi 1901 dirigée par des bénévoles, il a été nécessaire de reprendre les réunions en présentiel pour assurer une bonne gestion. Cela permet de maintenir le lien avec les élus et les membres cooptés qui reste essentiel, notamment sur le plan de la communication et de la coordination des missions.

Le Président ajoute qu'il adressera un courrier aux présidents de clubs dans les prochains jours. Il informera de la mise en place du règlement dérogatoire COVID-19, des missions des vice-présidents dans leur secteur et de l'envoi d'un questionnaire afin de connaître les actions qu'ils souhaitent voir mettre en place par le District dans le cadre du futur plan quadriennal.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Un appel candidature a été lancé sur le site internet du District - le journal Vienne Hebdo et Facebook afin de recruter des bénévoles pour compléter les commissions existantes et de rappeler aux clubs l'esprit d'ouverture du District. Les candidatures reçues seront étudiées avant le Comité de Direction. Le Bureau propose au Comité d'abroger trois commissions :

- La commission des Finances sera remplacée par un groupe de travail intitulé "gestion financière" afin de faciliter le travail au quotidien et se projeter vers l'avenir.

Les aspects financiers sont toujours abordés en Bureau puis en Comité. Il est rappelé enfin que le District de la Vienne de Football applique le règlement financier de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

- La commission Stratégie et Développement n'est pas reconduite et ses différentes missions seront réparties, notamment avec l'implication des responsables de secteur dans la préparation des réunions de secteur (recherche salle - relance des clubs - sujets à évoquer - ...)
- La commission juridique a pour mission essentielle la rédaction des règlements. Le règlement de toutes les coupes départementales a été actualisé. Il ne reste plus qu'à mettre en forme les divers règlements spécifiques. Ce travail sera effectué par Stéphane - Adeline et Béatrice.



PLAN D' ACTIONS DE LA MANDATURE 2020 / 2024

Le programme de la mandature 2020 / 2024 a été présenté aux clubs par la liste lors des assemblées générales. Les réunions d'échange avec les clubs n'ayant pu avoir lieu lors de la campagne en raison de la crise sanitaire, un groupe de travail sera constitué avec pour mission d'élaborer un questionnaire qui sera adressé aux clubs afin de connaître leurs propositions. Le plan d'actions sera présenté aux clubs lors de l'assemblée générale d'été

REGLEMENT DEROGATOIRE SITUATION SANITAIRE ACTUELLE

En raison de l'épidémie de COVID-19 qui rend particulièrement délicate l'organisation des compétitions et dans la perspective de les mener à leur terme, la L.F.N.A. a rédigé un règlement dérogatoire. Stéphane BASQ propose de faire appliquer ce règlement aux clubs départementaux dans le seul but d'harmoniser nos règlements avec ceux de la L.F.N.A. Ce règlement vise un seul et même objectif prioritaire : permettre la tenue des rencontres officielles dans les meilleures conditions possibles, de manière à ce que les compétitions puissent être disputées dans l'équité sportive et en préservant la santé des différents acteurs. Il sera important que la mise en œuvre de ce règlement nécessite la collaboration de tout le monde pour que les compétitions puissent se disputer dans le respect des règles sportives et sanitaires.

En cas d'arrêté d'interdiction d'utilisation de l'aire de jeu édicté par l'autorité municipale, le club recevant devra prioritairement s'évertuer à trouver un terrain de repli ou les rencontres seront inversées.

La commission des Infrastructures fournira la liste des terrains sensibles au secrétariat.

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Sur proposition du Président, le bureau valide les deux résolutions qui seront présentées au prochain Comité de direction, à savoir :

- le remplacement d'Adeline URANGA pendant son congé de maternité, de fin décembre à mi- avril. Le contrat s'effectuera sur la période du 16 novembre 2020 au 30 avril 2021.

La personne effectuera le suivi des compétitions. Un soutien ponctuel devra être organisé pour l'élaboration des calendriers de la 2ème phase.

- un agent d'entretien et administratif sera recruté sur un emploi non complet (80 %) à compter du 16 novembre 2020. La personne assurera le ménage, l'entretien extérieur, la logistique, la gestion des stocks et un soutien administratif au secrétariat.

Dans l'attente du recrutement de cet agent d'entretien et administratif, le bureau propose de faire appel à des entreprises de nettoyage.

D'autre part, compte tenu des circonstances actuelles, le District ne donnera pas suite à la proposition de la Fédération de recruter des services civiques.

COMPETITIONS

- **Futsal** : une réunion préparatoire a eu lieu au siège du District, en présence notamment du Président Stéphane BASQ, de Denis DURAND et de représentants de clubs. Denis DURAND, qui a accepté de poursuivre l'animation de cette commission, va mettre en place un championnat départemental Futsal. 7 à 8 équipes sont d'ores et déjà intéressées à y participer.
- **Critérium à 8** : Daniel GUERIN présidera cette commission. Les équipes d'Antran - Availles Limouzine - Bonnes - Cernay - Champagné La Ferrière Airoux - Haims -Jardres - Journet - Leigné sur Usseau - Leignes sur Fontaine - Neuville - Nieuil l'Espoir - Payroux Charroux Mauprévoir - Pleumartin La Roche Posay - Poitiers BAROC - St Christophe - St Maurice Gençay sont déjà engagées.



Les clubs de Buxerolles - Poitiers EDF GAZELEC - Savigny l'Evescault - Vendelogne doivent donner une réponse quant à leur participation.

Le club du Secours Catholique doit engager une équipe.

Daniel GUERIN va préparer les poules qui seront publiées sur le site du District et dans le journal Vienne Hebdo.

➤ **Matches arrêtés :**

Suite à l'arrêt du match de Départemental 5 : Vouillé 2 - Poitiers BAROC 2 le dimanche 4 octobre 2020, une procédure disciplinaire est en cours.

Le match Châtelleraut C9 - Les Ormes en Départemental 5 a également été arrêté. Un délégué du District sera désigné sur la rencontre du 18 octobre 2020 contre Usseau.

➤ **Championnat Départemental 6 en 2^{ème} phase**

Lors de l'Assemblée Générale du District à Saint Germain, les clubs s'étaient prononcés pour un championnat départemental 6 en deux phases.

Si 61 équipes s'étaient engagées lors de la saison 2019 / 2020, il n'y en a plus que 47 en 2020 / 2021 suite aux nombreuses accessions en fin de saison dernière (notamment avec la création d'une poule supplémentaire en Départemental 4).

La commission Sportive, Litiges et Contentieux propose donc, pour la deuxième phase de constituer 2 niveaux équilibrés : 4 poules de 6 équipes en niveau 1 (pour l'accession en Départemental 5) et 4 poules en niveau 2 dans le seul but de ne pas augmenter les distances kilométriques.

POINT SUR LES EFFECTIFS

Au 5 octobre 2020, le District comptabilise 13 996 licenciés (14 754 à la même date en 2019), soit 758 licences en moins.

Les catégories de joueurs enregistrant la plus forte diminution sont le football d'animation garçons (- 475), les U14 / U15 (-139) et les U12 / U13 (- 108).

Une baisse est également constatée chez les dirigeantes (- 38) et les arbitres (- 32).

Le point positif est l'augmentation de licences séniors (+ 180).

Cette baisse des effectifs reste générale sur le plan national.

Prochain bureau sur convocation.

Le Président
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale
Béatrice MATHIEU



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 21 octobre 2020
Procès-verbal n° 08

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Didier DANIEL et Éric MAIOROFF.

Approbation du PV n° 07 avec les modifications suivantes :

Match n° 22935484 : Moncutant SA (1) – Le Tallud (1) en poule A du 27/09/20

Évocation.

Texte inchangé.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Moncutant (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Le Tallud (1) avec 3 buts à 0.

Texte inchangé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 23261765 : Poitiers Asac (1) - Châtelleraut SO (2) en poule B du 10/10/20

La Commission constate que la rencontre s'est déroulée avec seulement 6 licenciées inscrites sur la feuille de match pour l'équipe de Poitiers Asac (1) ce qui n'aurait pas dû être, puisque conformément à l'article 159.3 des RG de la FFF, une équipe à 8 ne peut pas jouer avec moins de 7 joueuses.

Match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Asac (1) 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut SO (2) avec 3 buts à 0.

Dossier classé.

Match n° 23261804 : Orée de l'Autize (1) - Chauray (2) en poule D du 10/10/20

Feuille de match parvenue par Courriel (11/10/20 à 09h53) suite à un problème de FMI.

La Commission constate que la rencontre s'est déroulée avec seulement 6 licenciées inscrites sur la feuille de match pour l'équipe de l'Orée de l'Autize (1) ce qui n'aurait pas dû être, puisque, conformément à l'article 159.3 des RG de la FFF, une équipe à 8 ne peut pas jouer avec moins de 7 joueuses.

Match perdu par pénalité à l'équipe de l'Orée de l'Autize (1) 0 but à 4 pour en donner le gain à l'équipe de Chauray SO (2) avec 4 buts à 0.

Dossier classé.

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

En cas de problème pour l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée, les clubs doivent obligatoirement envoyer un rapport FMI (disponible sur le site du District).

ATTENTION : compte tenu des circonstances actuelles, les matchs non joués pour cause de Covid peuvent être donnés à jouer dès le week-end suivant (sous peine de match perdu par pénalité aux équipes qui refusent)



ARRÊTES MUNICIPAUX

Cernay (18/10/20) et Jaunay-Marigny (du 16/10/20 au 02/11/20 sur le terrain annexe du bourg)

| SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS | | | | | | | | |
|---|-------|---|---------------|-------------|---------------------------|--------------------------|-----------------|------------|
| Div. | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes | | Motif | à jouer le |
| D1 | | 1 | 12/09/20 | 22875661 | Chasseneuil St Georges(1) | Migné Auxances (2) | | 11/11/20 |
| D1 | | 1 | 13/09/20 | 22875666 | Ozon (1) | Smarves-Iteuil (1) | Coupe de France | 11/11/20 |
| D1 | | 3 | 04/10/20 | 22875675 | Poitiers 3 cités (1) | Migné Auxances (2) | Coupe de France | à fixer |
| D1 | | 3 | 04/10/20 | 22875680 | Usson L'Isle (1) | Smarves-Iteuil (1) | Coupe de France | à fixer |
| D2 | B | 3 | 04/10/20 | 22876574 | Montmorillon (3) | Jaunay Clan (1) | Coupe de France | 11/11/20 |
| D2 | B | 5 | 18/10/20 | 22876592 | Mignaloux Beauvoir (2) | Leignes sur Fontaine (1) | | 11/11/20 |

| | | | | | | | | |
|----|---|---|----------|----------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------|
| D3 | A | 1 | 13/09/20 | 22876743 | ASM (1) | La Pallu (1) | | 11/11/20 |
| D3 | B | 1 | 13/09/20 | 22876875 | Vouillé (1) | Civaux (1) | | 11/11/20 |
| D3 | B | 5 | 17/10/20 | 22876904 | St Savin St Germain (2) | Mazerolles Lussac / Sillars (1) | Match en retard de Régional 2 | 11/11/20 |
| D3 | C | 1 | 13/09/20 | 23142488 | Brion St Secondin (2) | Chasseneuil St Georges(2) | | 11/11/20 |
| D3 | C | 5 | 18/10/20 | 23142516 | Fleuré (2) | Brion St Secondin (2) | | à fixer |

| | | | | | | | | |
|----|---|---|----------|----------|---------------------------|--------------------------|--------------------------------|----------|
| D4 | D | 1 | 13/09/20 | 22877536 | Brion St Secondin (3) | Valence en Poitou OC (2) | Maintien de Lusignan (2) en D3 | 11/11/20 |
| D4 | D | 1 | 13/09/20 | 22877539 | Croutelle (1) | Pressac (1) | Coupe de France | 11/11/20 |
| D5 | C | 1 | 13/09/20 | 22878157 | Chasseneuil St Georges(3) | Dissay (2) | | 11/11/20 |
| D5 | D | 3 | 04/10/20 | 22878388 | Civaux (3) | Jouhet Pindray (1) | Arrêté municipal | 11/11/20 |
| D5 | E | 1 | 13/09/20 | 22878508 | Blanzay (1) | Vivonne (3) | Maintien de Lusignan (2) en D3 | 11/11/20 |
| D5 | E | 1 | 13/09/20 | 22878509 | Sommières St Romain (2) | Rouillé (2) | | 11/11/20 |
| D5 | F | 1 | 12/09/20 | 22878645 | Smarves Iteuil (2) | Vouillé (2) | | 11/11/20 |

| SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS | | | | | | | | |
|--|-------|---|---------------|-------------|-----------------------------|-----------------------|-------|--------------------------|
| Div. | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes | | Motif | à jouer le |
| Fém D2 | | 1 | 13/09/20 | 22935392 | Stade Poitevin (1) | Dissay (1) | | 11/11/20 |
| Fém D3 | A | 1 | 13/09/20 | 22935479 | Moncoutant (1) | U.S.S.V.P. (1) | | 25/10/20 à 13H15 |
| U11/U13 | A | 1 | 03/10/20 | 23261731 | Thouars (1) | Parthenay Viennay (1) | | au plus tard le 28/11/20 |
| U11/U13 | A | 2 | 10/10/20 | 23261737 | Pays Argentonais / Essc (1) | Thouars (1) | | au plus tard le 28/11/20 |
| U11/U13 | B | 1 | 03/10/20 | 23261760 | Vicq sur Gartempe (1) | Poitiers Asac (1) | | au plus tard le 28/11/20 |
| U11/U13 | C | 1 | 03/10/20 | 23261704 | Migné / Buxerolles (1) | La Chapelle Bâton (1) | | au plus tard le 28/11/20 |
| U11/U13 | D | 1 | 03/10/20 | 23261801 | Niort Chamois (1) | Venise Verte (1) | | au plus tard le 28/11/20 |

| SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS | | | | | | | |
|---|---|---------------|-------------|-------------|---------------|-------|------------|
| Coupe ou Challenge | J | Date du match | n° du match | Équipes | | Motif | à jouer le |
| Challenge des Réserves | 1 | 20/09/20 | 23094100 | Béruges (2) | Croutelle (2) | | 11/11/20 |



| SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS | | | | | | | |
|---|---|---------------|-------------|-----------------------|---------------------|-------|------------------|
| Coupe ou Challenge | J | Date du match | n° du match | Équipes | | Motif | à rejouer le |
| Challenge du Poitou | 1 | 11/10/20 | 23281998 | Vicq sur Gartempe (1) | Vrères St Léger (1) | | 01/11/20 à 13H15 |

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

| | | |
|------------------------|--------------------|---------------------|
| ACG Foot Sud 86 | Jaunay Clan | Poitiers Asac |
| Beaumont St Cyr | Loudun | Poitiers Baroc |
| Bonnes | Lusignan | Pressac |
| Buxerolles | Migné Auxances | Rouillé |
| Champigny | Mirebeau | Sommières St Romain |
| Chasseneuil St Georges | Moncontour | St Christophe |
| Chauvigny | Montamisé | Vendelogne |
| Civaux | Montmorillon | Verrières |
| Colombiers | Neuville de Poitou | Vouneuil sous Biard |
| Fleuré | Oyré Dangé | Vouneuil sur Vienne |
| Jardres | | |

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 22875959 : Cernay St Genest (1) – Avanton (1) en poule A du 18/10/20

Courriel du club de Cernay St Genest (15/10/20 à 16h20) pour changement de terrain suite à un arrêté municipal sur le terrain de Cernay.

La Commission remercie le club de Cernay St Genest d'avoir favorisé le déroulement de la rencontre en proposant le terrain de St Genest.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 22876769 : Oyré Dangé (2) – ASM (1) en poule A du 17/10/20

Courriel des clubs de l'ASM (18/10/20 à 18h32) et Oyré Dangé signalant une panne batterie de la tablette en fin de match et fournissant la composition de leurs équipes : le nom des capitaines, la composition des bancs de touche et le nom des arbitres assistants.

Rapport FMI reçu.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. MOREAU Pascal fournissant le score de la rencontre, les remplacements et les sanctions.

La Commission établit la feuille de match avec les informations reçues

Dossier classé.

Match n° 22876903 : Naintré (2) – Poitiers Cep (1) en Départemental 3 poule B

Feuille de match non clôturée.

La Commission demande au club de Naintré de vérifier si la feuille de match a bien été transmise.

Dossier en instance.

**DEPARTEMENTAL 4****Match n° 22877164 : Moncontour (1) – Cernay St Genest (2) en poule A du 18/10/20**

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M ROBIN Alain et des clubs de Moncontour (19/10/20 à 15h07) et Cernay St Genest (19/10/20 à 15h49) signalant une erreur sur le score de la rencontre à savoir 6 à 0 en faveur de Moncontour. Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 22877694 : St Julien l'Ars (2) – Nouaillé (3) en poule E du 18/10/20

Courriel du club de St Julien l'Ars (20/10/20 à 11h57) signalant la blessure de son joueur Alexis THOMASSIN (côtes, côté droit).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5**Match n° 22877824 : Monts sur Guesnes (1) – Cernay St Genest (3) en poule A du 18/10/20**

Courriels des clubs de Cernay St Genest (18/10/20 à 21h34) et Monts sur Guesnes (19/10/20 à 23h26) signalant un problème de tablette et fournissant les informations pour renseigner la feuille de match.

La Commission établit la feuille de match avec les informations reçues

Dossier classé.

Match n° 22877829 : Beuxes (1) – Sammarçolles / Mouterre Silly (1) en poule A du 25/10/20

Demande du club de Sammarçolles (19/10/20 à 12h54) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Vestiaires et locaux vandalisés à Beuxes.

La rencontre se déroulera sur le terrain de Sammarçolles.

Match n° 22877895 : Sammarçolles / Mouterre Silly (1) - Beuxes (1) – en poule A 07/03/21

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre se déroulera sur le terrain de Beuxes.

Match n° 22877833 : Les Trois Moutiers (1) - Monts sur Guesnes (1) en poule A du 24/10/20

Demande des clubs des Trois Moutiers (18/10/20 à 18h07) et de Monts sur Guesnes (20/10/20 à 12h41) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Match n° 22878406 : Haims (1) – Villeneuve (1) en poule D du 25/10/20

Demande du club de Villeneuve (19/10/20 à 09h10) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 22878669 : Vouillé (2) – Nieuil l'Espoir (4) en poule F du 18/10/20

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (17/10/20 à 18h10)

1^{er} forfait de l'équipe de Nieuil l'Espoir (4) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Nieuil l'Espoir.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 23115789 : Moncontour / ASM (2) – St Gervais (1) en poule A prévu le 11/10/20 à 15h.**

Courriel des clubs de St Gervais (17/10/20 à 07h09) et Moncontour (18/10/20 à 19h34) informant du déroulement de la rencontre en rubrique à 9h15 le 11/10/20.

La Commission homologue le résultat enregistré sur la FMI à savoir 0 à 5 en faveur de St Gervais (1).

Dossier classé.

Match n° 23115815 : Ingrandes / Antoigné (3) – Coussay les Bois (2) en poule B du 04/10/20

Courriels du club d'Ingrandes (05/10/20 à 14h58) signalant la blessure du joueur n° 10 RIO Jérôme (côtes gauches) et (12/10/20 à 20h01) confirmant la participation de tous les remplaçants de son équipe.

Courriel du club de Coussay les Bois (20/10/20 à 16h56) confirmant la participation de tous ses remplaçants.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ à 8 (géré par le District 79)

Rappel important : Les frais d'arbitrage sont à régler par moitié par chacune des deux équipes à l'issue de la rencontre.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Le 1^{er} Tour du Challenge doit se dérouler les 05/06 décembre 2020

Liste des équipes qui ne sont pas automatiquement engagées dans cette compétition.

| | | | | |
|---|-------------------------------|-----|-------------------|-----|
| Les clubs peuvent engager leur équipe par courriel (messagerie Zimbra) avant le 15/11/20 | ACG FOOT SUD 86 / SAVIGNE (4) | D6D | POITIERS ASAC (3) | D6E |
| | AVANTON (3) | D6F | ROUILLE (3) | D6E |
| | L'ENVIGNE (4) | D6B | ROUILLE (4) | D6F |

FESTIFOOT U13 (géré par le District 86)

Poule A : Absence de l'équipe de l'ASM
Amende de 10€ au club de l'ASM.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Rencontres des 17 et 18/10/20

Match n° 22876588 : Montmorillon (3) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B
Match n° 22876767 : Antran (2) – La Pallu (1) en Départemental 3, poule A.
Match n° 23142517 : Nouaillé (2) – Château Larcher (2) en Départemental 3, poule C.
Match n° 22877429 : Vicq sur Gartempe (2) – Lavoux-Liniers (2) en Départemental 4 poule C.

DIVERS

Courriel du club de Sillars :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Boivre, Payroux Charroux Mauprévoir, Sèvres Anxaumont et Thuré Besse

Pris note de l'engagement d'une équipe en Challenge Marcel Renaudie.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 17 et 18/10/20

Dossiers en instance :

Départemental 3 :

- Match n° 22876903 : Naintré (2) – Poitiers Cep (1) en poule B

Départemental 5 :

- Match n° 22878403 : Vernon (1) – Savigny L'Evescault / Pouillé Tercé (2) en poule D

**Dossier classé :****Départemental 4 :**

- Match n° 22877165 : L'Envigne (2) – Montamisé (2) en poule A (non clôturée par l'arbitre le jour de la rencontre) courriel du club de L'Envigne (18/10/20 à 18h59).

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres des 10 et 11/10/20

Match n° 22878044 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B

Le 17/10/20 à 13h07

Match n° 22878174 : Montamisé (3) – Chasseneuil St Georges (3) en poule C

Le 17/10/20 à 14h04

Rencontres des 17 et 18/10/20**Départemental 4 :**

- Match n° 22877428 : Mazerolles Lussac / Sillars (2) – Bonnes (1) en poule C

Le 21/10/20 à 11h52

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 28 octobre 2020 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE



INFORMATIONS DIVERSES

RÈGLEMENT PARTICULIER DÉROGATOIRE LIÉ À LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE

Exposé des motifs

En raison de l'épidémie de COVID-19 qui rend particulièrement délicate l'organisation des compétitions et dans la perspective de les mener à leur terme, le District de la Vienne de Football se trouve dans l'obligation d'édicter un certain nombre de mesures dérogatoires.

Toutes ces mesures visent un seul et même objectif prioritaire : permettre la tenue des rencontres officielles dans les meilleures conditions sanitaires possibles, de manière à ce que les compétitions puissent être disputées dans l'équité sportive et en préservant la santé des différents acteurs.

La mise en œuvre des règles énoncées ci-dessous nécessite la collaboration de toutes et de tous, et ce n'est que par l'entremise d'une collaboration active et bienveillante entre les clubs et les instances en charge de l'organisation des compétitions que les championnats départementaux pourront se disputer dans le respect des règles sportives et sanitaires.

Bien évidemment, l'ensemble des règles en vigueur par ailleurs, gouvernant le sort des rencontres et des compétitions départementales et qui n'entrent pas dans le champ d'application du présent règlement, continuent de s'appliquer.

D'autre part, la Commission Sportive, Litiges et Contentieux conserve toute latitude pour adapter les différentes situations soumises à son appréciation, ce qui donnera lieu à un accord formalisé par les clubs concernés.

Article Préliminaire : Domaine d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les compétitions départementales, quelle que soit la pratique (Libre, Foot Loisir, Futsal), quel que soit l'âge (jeunes ou seniors) et quel que soit le genre (filles comme garçons).

Article 1^{er} : Obligation des clubs en cas de découverte d'un cas avéré de positivité à la COVID-19 et sanctions en cas d'inobservations

Dès la survenance d'un cas avéré de positivité à la COVID-19 (à l'exclusion d'une simple suspicion), attesté par le résultat positif d'un dépistage, les clubs sont tenus d'informer les autorités sanitaires : Agence Régionale de Santé (ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le service de l'Etat ainsi alerté (établissement public administratif ou service déconcentré) mettra en œuvre le protocole sanitaire édicté par les autorités gouvernementales (enquête sanitaire, mise en isolement des cas contacts, etc.).

Déclaration de cas positifs : Un club qui ne respecterait pas cette obligation de déclaration de cas positif se rendrait coupable d'un agissement disciplinairement répréhensible au sens de l'article 2.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF, passible d'une sanction devant la commission disciplinaire compétente.



Reprise d'un cas contact : Il en ira de même dans l'hypothèse où, alors qu'il a connaissance qu'un de ses assujettis a été en contact avec un cas positif avéré et dans l'attente du résultat du dépistage, un club lui ferait prendre part quand même à un match officiel, à quelque titre que ce soit.

Reprise d'un cas positif : Il en ira aussi de même si un club fait participer à un match officiel, à quelque titre que ce soit, un licencié contrôlé positif, alors que celui-ci n'aurait pas produit à la suite de sa période d'isolement un test négatif, le cas échéant conforté par un certificat médical de reprise.

Article 2 : Décision de report des rencontres

Si à la suite de cette alerte effectuée auprès des autorités sanitaires, le service de l'Etat informé par le club formalise son intervention dans un document écrit qui indique la présence de nombreux cas contacts au sein d'une même équipe rendant impossible la constitution d'un groupe de 14 joueurs, le District procèdera au report de la rencontre.

En second lieu et sous réserve de l'accord de l'Agence Régionale de Santé, dans l'hypothèse où les services sanitaires de l'Etat ne se serait pas prononcé sur la situation sanitaire du club concerné, le District fera alors application du protocole sanitaire fédéral de reprise des compétitions. Ainsi, ce n'est que lorsque le club comptera au moins 3 joueurs identifiés porteurs du virus (attestés par le résultat positif d'un dépistage) sur 7 jours glissants dans une même catégorie de pratiquants, que le District pourra reporter la rencontre.

Dans tous les autres cas, le District décidera de faire jouer celle-ci. Dans cette hypothèse, le club qui refusera de jouer sera déclaré battu par pénalité (0-3, - 1 point).

Article 3 : Procédure de report des rencontres

Le District décidera de reporter la rencontre qui n'aura pu se disputer pour les raisons exposées à l'article 1^{er} sur une des dates de rattrapage prévues au calendrier et des jours fériés. Le club qui refusera de jouer sera déclaré battu par pénalité (0-3, - 1 point).

Toutefois, les rencontres qui n'auront pu être disputées en raison d'intempéries, conformément aux dispositions de l'article 18 des Règlements Généraux de la LFNA, seront prioritairement positionnées sur ces dates de report.

Si une rencontre reportée devenait impossible à reprogrammer, faute de date disponible, les deux clubs concernés devront tenter de s'organiser afin de disputer la rencontre en semaine, prioritairement sur le terrain de l'équipe recevante ou le cas échéant, sur un lieu délocalisé dont les installations répondent aux exigences réglementaires du niveau de compétition concernée.

Si aucun accord amiable ne venait à être trouvé entre les deux clubs afin de disputer la rencontre en semaine, l'équipe à l'origine du report pour les raisons sanitaires visées aux articles 1 et 2 sera déclarée battue par pénalité (0-3, - 1 point). Toutefois, le District se réserve le droit de délocaliser le match, sur un terrain neutre. Dans cette hypothèse, le club qui refusera de jouer sera déclaré battu par pénalité (0-3, - 1 point).



Article 4 : Procédure de changement du lieu de la rencontre

Dès qu'un arrêté d'interdiction d'utilisation de l'aire de jeu est édicté par l'autorité municipale, le club recevant doit prioritairement s'efforcer de trouver un terrain de repli ou inversement des rencontres.

Dans l'hypothèse où une telle solution s'avérerait impossible à trouver, le District se réserve le droit de délocaliser le match, soit sur les installations de l'équipe qui devait originellement se déplacer, soit sur un terrain neutre.

Enfin, en dernier recours, si malgré ces solutions la rencontre ne pouvait quand même se disputer faute de date de report disponible, l'équipe qui devait recevoir sera déclarée battue par pénalité (0-3, - 1 point).



FORMATIONS

CALENDRIER DES FORMATIONS D'EDUCATEURS Secteur VIENNE – Saison 2020 / 2021

Formations Complètes

CFF1 (32 heures)

Du 27 au 30 octobre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

4 jours : 08h30-17h30

CFF1 (32 heures)

Du 9 au 12 février 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

4 jours : 08h30-17h30

CFF2 (32 heures)

Du 16 au 19 février 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

4 jours : 08h30-17h30

Formations Modulaires

Module U13 (16 heures)

Les 25 et 26 septembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Module U15 (16 heures)

Les 20 et 21 octobre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Module U17/U19 (16 heures)

Les 07 et 08 décembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Les 11 et 12 mars 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Module SENIORS (16 heures)

Les 01 et 02 avril 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Modules Complémentaires

Module U6/U7 (8 heures)

Le 07 novembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Le 27 mars 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Module PROJET ASSOCIATIF (16 heures)

Les 16 et 17 novembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Module SPORTIF ET EDUCATIF (16 heures)

Les 07 et 14 décembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30



CALENDRIER DES FORMATIONS D'EDUCATEURS

Secteur VIENNE – Saison 2020 / 2021

Module SANTE (16 heures)

Les 07 et 08 janvier 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Module SECURITE (16 heures)

Les 12 et 13 janvier 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

Module DECOUVERTE GDB (16 heures)

Les 11 et 12 février 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30

FORMATION ANIMATRICE (8 heures)

Le 22 mai 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Certifications

Certification CFF1 (8 heures)

Le 30 janvier 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Certification CFF2 (8 heures)

Le 12 décembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Certification CFF2 (8 heures)

Le 5 avril 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Certification CFF3 (8 heures)

Le 13 mai 2021 – Siège du District à Poitiers (86)

1 jour : 08h30-17h30

Formation Continue

Formation continue BMF/BEF (16 heures)

Les 18 et 19 décembre 2020 – Siège du District à Poitiers (86)

2 jours : 08h30-17h30